



## ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)  
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29  
Messagerie électronique : [intreg.mail@wipo.int](mailto:intreg.mail@wipo.int) – Internet : <http://www.OMPI.int>

### **ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

#### **Exigence de déposer une déclaration d'intention d'utiliser une marque : Portugal**

1. Par une communication datée du 10 décembre 2008, l'Institut national de la propriété industrielle du Portugal (INPI) a informé le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) que, suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, du Décret-loi n° 143/2008, qui a modifié le Code de la propriété industrielle portugais, le dépôt auprès de l'INPI d'une déclaration périodique d'intention d'utiliser une marque n'est plus requis.
2. Par conséquent, les utilisateurs du système de Madrid sont informés, par la présente, que l'avis d'information n° 8/1998 n'est plus applicable.

Le 27 janvier 2009